



Lancement du dispositif Petites Villes de Demain à Saint-Florent-sur-Cher

De quoi s'agit-il ?

« Petites villes de demain » est un dispositif lancé par l'Etat, dans le cadre du plan de relance, qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour. L'Etat met à disposition des communes des outils, et s'engage à les soutenir financièrement ou sur leurs besoins en ingénierie, pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire et mener à bien une politique de redynamisation.

« Petites villes de demain » s'adresse à des communes de moins de 20 000 habitants, considérées comme pôle de centralité. Les communautés de communes sont porteuses du dispositif, car l'attractivité de la ville centre et son dynamisme viendront rayonner largement sur tout le territoire. Ce dispositif s'échelonne sur la durée du mandat, jusqu'à 2026, mais finalement bien au-delà pour permettre de mener à bien les projets ambitieux qui seront retenus.

Quels sont les partenaires ?

Les candidatures ont été recueillies par les Préfets de département. Conscientes que l'attractivité et le dynamisme de Saint-Florent-sur-Cher rejaillissent sur les communes de FerCher, ville et communauté de communes ont décidé de s'associer pour défendre la candidature de Saint-Florent-sur-Cher.

Dans le Cher, seules 17 villes ont été retenues. La candidature de Saint-Florent-sur-Cher a été confirmée par courrier de Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires.

Le dispositif « Petites Villes de Demain » repose sur une collaboration étroite entre Saint-Florent-sur-Cher et la Communauté de communes FerCher Pays florentais, mais aussi avec les partenaires tels que les services de l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, le PETR Centre-Cher (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural), etc.

Le COPIL est l'instance du dispositif qui se réunit une à deux fois par mois et statue sur l'avancement du projet et les orientations à prendre. Il est composé de 11 élus :

Au titre de la Ville de Saint-Florent-sur-Cher :

- Nicole PROGIN, Maire de la ville
- Pascal MNICH, 1^{er} Adjoint en charge du personnel, du sport et de la vie associative
- Monique LEPRAT, 4^e Adjointe en charge du développement durable, de l'environnement, de la mobilité et de la cause animale
- Patrick ESTEVE, 5^e Adjoint en charge des travaux, de la sécurité, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Rafaël VILLALDEA, 7^e Adjoint en charge de la communication et des systèmes d'information
- Nicolas GASCOIN, Conseiller municipal

Au titre de la Communauté de communes FerCher - Pays Florentais :

- Fabrice CHABANCE, Président de la Communauté de communes
- Nicole PROGIN, 1^{ère} vice-Présidente en charge du développement économique et Maire de Saint-Florent-sur-Cher
- Sylvain JOLY, 2^{ème} vice-Président en charge du tourisme et de la communication
- Franck NORMAND, 4^e vice-Président en charges des finances
- Michel BONNET, 7^e vice-Président en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la mobilité et de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Sonia PAZOS-MONVOISIN, Conseillère communautaire

Quelles sont les objectifs des Élus ?

Les ambitions des Élus peuvent se résumer ainsi :

- Des habitants qui se sentent bien et disposent de services de proximité, restent dans leur commune et s'y investissent !
- Pour agir sur le territoire, raisonner binôme communes - intercommunalité !

Quelle est la démarche ?

Petites Villes de Demain doit suivre plusieurs étapes, dont la première, la plus importante, est le diagnostic de l'existant qui servira de socle pour les projets et actions qui seront définis à terme pour redynamiser la ville de Saint-Florent-sur-Cher.

L'autodiagnostic a été réalisé en interne par les services de la Communauté de communes et de la Ville, courant mars et avril. Une réunion avec les services de l'Etat a permis de valider les travaux effectués.

Viennent ensuite les balades exploratrices réalisées par les Élus du territoire qui parcourent et observent la situation dans le périmètre du centre-ville, défini par les membres du COPIL.

Bientôt, les habitants du territoire ainsi que les acteurs économiques et de la vie locale, seront associés à la démarche : leur avis sera recueilli et des rencontres seront organisées.

Contact Presse :

Lise Baillot

Responsable secrétariat général

l.baillot@villesaintflorentsurcher.fr

02 48 23 50 06

Aurore Ramos

Responsable urbanisme

aurore.ramos@cc-fercher.fr

02 48 23 22 08